

PROCES-VERBAL DE MESURAGE

L'An mil neuf cent nonante et un, le vingt-sept du mois de mai,
Je soussigné Jean WUILLEM, Géomètre-Expert immobilier, légalement
diplômé et assermenté en cette qualité près le Tribunal de
Première Instance séant à 6000 Charleroi, déclare :

Avoir été requis par Maître GROSFILS, Notaire à Lodelinsart, afin
de dresser le plan de division en trois lots d'un ensemble
immobilier sis à Charleroi, division de Lodelinsart et y cadastré
4 ème. Division, Section B, n°(s) 333 e8 & p9.

Avoir procédé au mesurage du bien en cause et avoir :

- fixé les limites avec les parcelles voisines cadastrées 333 s9,
t8, v8, f8 & L4 suivant les présomptions d'usage, sous réserve
des droits des propriétaires concernés.
- fixé les limites avec le Domaine Public suivant les
présomptions d'usage.
- fixé le mode de formation des lots suivant les vœux du
vendeur.

Avoir constaté pour ces lots ainsi formés et circonscrits, tels
que représentés au plan ci-joint, les superficies suivantes :

LOT 1 : cadastré 333 e8 pie. & 333 p9 :
06 ares, 44 centiares & 35 décimilliaires.

LOT 2 : cadastré 333 e8 partie :
26 centiares & 82 décimilliaires.

LOT 3 : cadastré 333 e8 partie :
25 centiares & 69 décimilliaires.



Estimant ma mission terminée, j'ai clôs ici le présent procès-
verbal de mesurage pour servir et valoir ce que de droit.

CONDITIONS SPECIALES :

- 1.- Le mur représenté 4-5 au plan ci-joint, séparant le lot 2 du
lot 3 est mitoyen sur toute sa hauteur.
- 2.- Les surplombs de toitures et gouttières qui garnissent les
murs des lots 2 et 3 pourront continuer à subsister et à
fonctionner comme au jour de la vente.
- 3.- Les tronçons communs des éventuels réseaux de collecte des
eaux de pluie des lots 2 et 3 seront entretenus et réparés à la
charge et aux frais communs des propriétaires de ces lots.

Jean WUILLEM
Géomètre - expert immobilier
Lic. Sc. Com. & Fin.

DRESSE LE :

27.05.1991

ECHELLE

1/250

DOSSIER N° 91.2794

SIGNATURE :

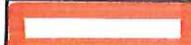
DES SARTS, 18 - 6280 LOVERVAL
071/43 23 88 EN CAS D'ABSENCE 071/36 48 44

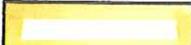
260/0174225/82 - C.C.P 000/0422329/88 - C.G.E.R 001/0719843/82

VILLE DE CHARLER

Plan de division en trois lots d'un ensem
 CADASTRE : 4ème. Division, Section B, n

TABLEAU DES SUPERFICIES

 **LOT 1** : cadastré 333 e8 pie. & 333 p9
 06 ares, 44 centiares & 35 décimilliaires.

 **LOT 2** : cadastré 333 e8 partie :
 26 centiares & 82 décimilliaires.

 **LOT 3** : cadastré 333 e8 partie :
 25 centiares & 69 décimilliaires.

Signé "ne varietur" par les parties et le Notaire soussigné pour
 demeurer annexé à un acte reçu ce jour par Nous André GROSFILS,
 notaire à Lodelinsart.

Enregistré à Charleroi III, le *vingt un* jour
 6 vol. n° 69 c. 74 rôles en renvoi
 Reçu *notaire* *vingt un* jour (1901)
 Le Receveur,
Cornil

Grosfils *André* *André*

